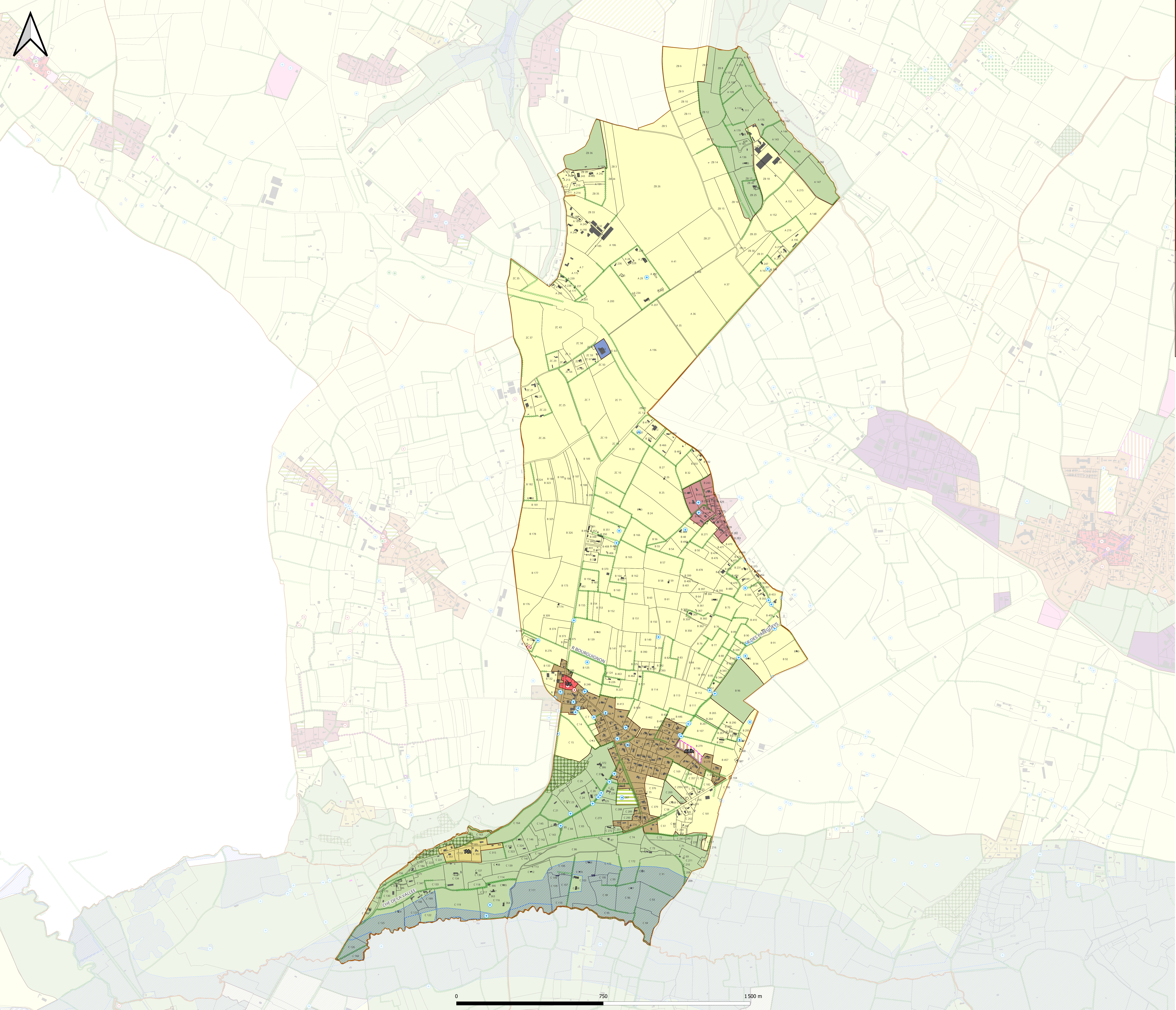




Version créée :

Couleur :

Géométrie (maîtrise) / CSM (co-valorant)

CC Lieuvain Pays d'Auge

Plan Local d'Urbanisme

Intercommunal

3B. Règlement graphique

LA CHAPELLE-BAYVEL

Arrêt : 19 janvier 2025

Enquête publique :

Approbation :

lpa

Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

■ Bâti

□ Limite parcellaire

□ Limite communale

ZONAGE

■ Ua : zone urbaine à caractère ancien avec une certaine mixité fonctionnelle (habitat, commerces, services, équipements)

■ Uc : zone urbaine résidentielle à implantation exclusivement en retrait

■ Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle

■ Auh : zone à urbaniser à dominante d'habitat (ouverture possible sans délai)

■ A : zone agricole

■ Ah : hameau constitué en zone agricole et autorisant les constructions nouvelles sous conditions

■ N : zone naturelle

■ Nj : secteur naturel de jardin

■ Az : activité artisanale isolée dans un espace à dominante agricole

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

● Mare (L151-23 CU)

○ Éléments du patrimoine bâti (L151-19 CU)

○ Éléments du patrimoine naturel à préserver (L151-23 CU)

□ Espace Bois Classé (L113-1 CU)

□ Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation

□ Zone humide

Le territoire de Lieuvain Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines : https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres_Lavites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure